

Submersion marine : les changements qui nous attendent à Saint-Malo

Le réchauffement climatique ne nous a jamais paru aussi réel. Les prévisions d'élévation du niveau marin sont alarmistes. Saint-Malo ne peut pas faire semblant de l'ignorer...



Saint-Malo connaît déjà le phénomène de submersion marine par franchissements de paquets de mer au-dessus de la digue. Mais, pour l'heure, c'est surtout vécu comme un spectacle... ©© Thierry Besnier

Par [Bernadette Ramel](#) Publié le [14 Jan 23 à 10:36](#)

Le Pays Malouin

Une récente [conférence à propos de la submersion marine](#) a attiré plusieurs centaines de personnes à Saint-Malo et même dû refuser du monde. Des Malouins curieux de comprendre ce qui se trame sur leur bord de mer... ou inquiets de la montée des eaux qui devrait atteindre un mètre d'ici 2100 ? À **Saint-Malo Agglomération**, la collectivité en charge de la prévention des inondations, plusieurs scénarios visant à améliorer la protection de la ville sont à l'étude : [rehausse du parapet de la digue du Sillon, réfection des épis, fermeture de la cale de la Brasserie...](#) Il faudra trancher parmi ces solutions. Pas dit que cela suffise pour tenir un siècle mais une chose est sûre, les Malouins doivent se préparer à des changements visibles.

Les digues malouines pas assez performantes « en l'état »

Le **Plan de prévention des risques de submersion marine** (PPRSM) de Saint-Malo, basé sur une élévation du niveau de la mer de 0,60 mètre, remonte à 2017. Depuis, c'est Saint-Malo Agglomération qui a hérité de la gestion du système d'endiguement malouin. Elle doit donc assurer la solidité des ouvrages et leur entretien régulier.

L'agglo a dû en passer par une autorisation et une « étude de dangers » visant à caractériser la performance des éléments de protection malouins.

La procédure en question a réservé une (mauvaise) surprise : « Elle a fait ressortir que nos ouvrages, en l'état, offrent un niveau de protection inférieur à l'aléa centennal », explique David Poncet, en charge de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) à l'agglo. Autrement dit, le système d'endiguement malouin n'est pas assez performant « pour prétendre combattre cet aléa centennal ».

Cette **crue de particulière importance** a 1 % de chance de survenir sur une année donnée, mais 63 % de probabilité de se produire durant les 100 années à venir.



Jean Francis Richeux et David Poncet, en charge de la prévention des inondations à Saint-Malo Agglomération. ©© B.R.

Le quartier de Rocabey est devenu inconstructible

Conséquence immédiate de cette déconvenue : la fin d'une dérogation qui permettait de construire de nouveaux logements dans des secteurs fortement exposés aux dangers de submersion marine.

Cette fameuse « zone d'intérêt stratégique » représentait « 3,45 hectares d'emprises hors voirie » et s'étendait essentiellement sur les secteurs Rocabey et Clos-Cadot (avec aussi de petites zones du côté de Marion-Dufresne et des Talards), déjà densément peuplés.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Depuis 2017, on pouvait encore y détruire des bâtiments existants pour y construire des logements supplémentaires, pour peu de respecter quelques prescriptions et de créer des « zones refuges » accessibles depuis l'intérieur des immeubles. Rien n'empêchait non plus d'aménager des stationnements en sous-sol, sous réserve là encore de plusieurs critères. À

l'époque, pas moins de 536 logements étaient à l'étude... Sans dérogation, ces projets de renouvellement urbain n'auraient pas été à leur terme.

L'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 a mis fin à toutes possibilités nouvelles. Dans cette zone s'appliquent désormais les principes « d'inconstructibilité stricte », les mêmes que sur Le Sillon. Cela remet-il en cause des projets de construction encore à l'étude ? À l'heure de notre bouclage, la Ville de Saint-Malo n'avait pas répondu à cette question.

Vers une révision du plan de prévention

C'est semble-t-il cette fameuse « étude de dangers » qui motive **une révision du PPRSM de Saint-Malo**. Révision qui « devrait être lancée courant 2023 », nous indique la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Elle est « programmée pour prendre en compte des évolutions liées aux résultats d'études sur les ouvrages de protection et d'autres relatives aux outils de modélisation des franchissements », ajoute-t-elle.

Par contre, **elle ne tiendra pas compte des prévisions plus alarmistes des scientifiques** concernant l'élévation du niveau de la mer. Ceci parce que l'élaboration d'un PPRSM est régie par un décret de 2019 que les services du ministère de la Transition écologique et solidaire n'ont pas jugé utile de modifier jusqu'ici. Autrement dit, « une élévation du niveau de la mer de 1 mètre n'est pas à ce stade prise en compte ». On reste donc sur les + 60 centimètres notifiés dans le document actuel.

Cette révision à venir ne garantit en rien que Rocabey puisse redevenir constructible un jour. « Il faut déjà qu'on fasse les travaux nécessaires sur les ouvrages, admet David Poncet. La zone dérogatoire est donc perdue pour un petit bout de temps... »

Après le Sillon, des travaux au printemps pour la digue Palmié

L'an dernier s'est déroulé un chantier très visible, mené par l'État : le remplacement de 500 brise-lames et la remise en état d'une partie de la digue du Sillon. L'objectif était de transmettre le tout, en bon état, à Saint-Malo Agglomération. Cela a été fait.

Le système d'endiguement malouin est donc sous la houlette intercommunale, à une exception près : « Il nous reste un petit bout à récupérer de l'État, la digue Palmié, qui se trouve au pied de l'hôtel des Ambassadeurs », indique David Poncet. Avant ce transfert, celle-ci va être remise en état. La Préfecture nous confirme : « Des travaux de réparation de la butée de pied de la digue Palmié sont prévus pour trois mois, avec un démarrage au printemps 2023. »